

Atelier 1

**Enfants en situation de handicap confiés à l'ASE :
quelles complémentarités
dans leur accompagnement ?**



JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES SESSAD | NANTES

12.13.14
NOV 2018

Argumentaire

Les enfants en situation de handicap relevant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (qu'ils soient accompagnés en milieu ouvert, en MECS, ou par une famille d'accueil) sont au cœur du changement de paradigme à l'œuvre dans les politiques sociales et médico-sociales, en termes d'évaluation et de modalités d'accompagnement.

En effet, les différents projets d'accompagnement (projet pour l'enfant, projet individualisé d'accompagnement, projet personnalisé de scolarisation, plan personnalisé de compensation du handicap, etc.), la multiplicité des intervenants, les cloisonnements institutionnels, ou encore l'empilement des dispositifs, sont autant de facteurs de risque de rupture du (ou des) parcours d'accompagnement, notamment lors du passage à la majorité.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'ensemble des acteurs (ESSMS, ASE et structures habilitées, pédopsychiatrie, voire PJJ) est non seulement de coordonner leurs interventions afin d'éviter les ruptures de parcours, mais aussi, dès l'amont, d'évaluer ensemble les besoins et de définir les moyens d'accompagnement à mettre en place conjointement, sur la base d'une

approche multidimensionnelle de la santé (au sens de l'OMS : un état de bien-être physique, mental et social) et dans une logique de responsabilité partagée.

Pour les SESSAD, cela suppose d'une part de mieux appréhender les enjeux spécifiques au secteur de la protection de l'enfance (la place des parents par exemple) et, d'autre part, de réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer auprès des différents acteurs : enfants/adolescents, parents, professionnels de l'ASE, familles d'accueil, établissements et services habilités...

A travers la présentation du rapport du Défenseur des droits "Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles" présenté par Nicolas Blanc, chargé de mission auprès du Défenseur des droits, et l'exposé de situations rencontrées par différents SESSAD, cet atelier permettra d'échanger sur les coopérations à l'œuvre dans les territoires entre opérateurs de la protection de l'enfance et du secteur du handicap.

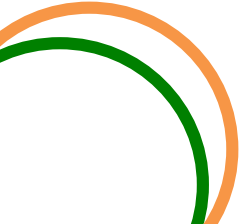
Témoins / Animateur



Témoins :

- **Patricia FIACRE**, conseillère technique, CREA Nouvelle Aquitaine
- **Julien JOUFLINEAU**, Chef de Service, SESSAD GEIST(53), Association GEIST 53
- **Matthieu MOUSSET**, Directeur adjoint, Equipe mobile ressource Jeunesse et avenir (44)

Animateur :

- **Éric MORINIERE**, Directeur, SESSAD (49), La Résidence Sociale
- 

Témoignage 1

- **Patricia FIACRE**, conseillère technique, CREA
Nouvelle Aquitaine

Présentation de la structure témoin

Structure	CREAI Nouvelle Aquitaine
Le professionnel	Patricia FIACRE, conseillère technique

Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles

*Rapport annuel relatif aux droits de l'enfant
20 novembre 2015*

« Des droits pour des enfants invisibles »

- Des enfants « invisibles »: oubliés des systèmes d'information existants, au milieu des politiques publiques d'accompagnement du handicap et de la protection de l'enfance. Or **près de 70.000 enfants** seraient concernés.
- Des situations très hétérogènes: nature et lourdeur du handicap et troubles associés; modalités de prises en charge (médico-sociales et sanitaires, comme sociales).
- Des enfants doublement vulnérables: victimes de l'incapacité à dépasser les cloisonnements institutionnels, l'empilement des dispositifs, la multiplicité des acteurs et les différences de cultures professionnelles.
- De multiples dénis de leurs droits (santé, scolarité, vie en famille, protection contre les violences, ...).

1- Des enfants invisibles

- Des enfants « invisibles »: oubliés des systèmes d'information existants, au milieu des politiques publiques d'accompagnement du handicap et de la protection de l'enfance. Or **près de 70.000 enfants** seraient concernés.

=> Avec un taux de prévalence a minima particulièrement élevé, soit de **7 fois supérieur** au taux de prévalence admis en population générale (de 2 à 4 %).

- Des situations très hétérogènes: nature et lourdeur du handicap et troubles associés; modalités de prises en charge (médico-sociales et sanitaires, comme sociales).
- Avec une inadaptation des réponses apportées à leurs besoins: une majorité de prises en charge s'opère dans des structures non spécifiques: absence de plateau technique, pas de formation des professionnels, mixité de publics très hétérogènes

2- Des enfants doublement vulnérables:

(1) Vulnérabilité liée à l'entrée dans le monde du handicap:

- ⇒ L'absence de dispositif d'annonce adapté du handicap: repérage, dépistage, diagnostic, annonce et accompagnement des familles.
- ⇒ Des difficultés importantes de coordination des acteurs: paysage institutionnel complexe, indispensable articulation en réseau des acteurs de la prévention précoce. En outre, se pose également la question d'une méconnaissance du handicap par les différents professionnels afin, notamment, d'assurer un repérage.

(2) Vulnérabilité liée à l'entrée en protection de l'enfance:

- ⇒ Manque de données précises et exhaustives sur les informations préoccupantes concernant des enfants handicapés
- ⇒ Les situations génératrices d'un danger ou d'un risque de danger pour l'enfant: Fragilisation de la famille, orientations tardives ou inadaptées de la MDPH, carences institutionnelles
- ⇒ La nécessité d'une évaluation pluridisciplinaire du danger ou du risque de danger pour l'enfant: une pluridisciplinarité « repensée » dans l'évaluation des CRIP ; une spécificité des TED en matière d'information préoccupante

3- Des enfants morcelés

1- Des difficultés de coopération des acteurs

- ⇒ Le PPE, instrument décisif de la coordination: dans la réalité au moins 6 projets, pluralité contraire à l'analyse globale des besoins de l'enfant:
- ⇒ Le partage adapté de l'information
- ⇒ Des difficultés liées à la formation et à la coordination des acteurs + liées à la garantie d'une continuité du parcours de l'enfant

2- Le morcellement des parcours et des prises en charge

- ⇒ Le morcellement du parcours d'accueil et d'accompagnement:
- ⇒ Le morcellement des parcours de soins:
- ⇒ Le morcellement des parcours de scolarisation.

Des préconisations

- **33 préconisations, notamment:**
 - La systématisation des liens entre l'ASE et la MDPH,
 - Un recensement des besoins des enfants et d'information sur l'offre institutionnelle,
 - Accompagner la création de places en établissements spécialisés du développement d'équipes mobiles en appui des structures,
 - Sensibiliser les acteurs au handicap et aux spécificités d'une prise en charge par la protection de l'enfance (en particulier Education nationale),
 - Que les outils de recueil et d'évaluation des IP intègrent l'item « handicap » de manière systématique,
 - Que l'ensemble des acteurs soient sensibilisés aux troubles du spectre de l'autisme et des TED
 - Développer les formations interinstitutionnelles

« Des droits pour des enfants invisibles »

« Nous sommes certains pour notre part que tout progrès acquis pour les plus faibles comporte un effet de levier en faveur d'un changement qui bénéficie à tous »

Jacques TOUBON

Geneviève AVENARD

Témoignage 2

- **Julien JOUFFLINEAU**, Chef de Service, SESSAD GEIST(53), Association GEIST 53

Présentation de la structure témoin et de l'organisme gestionnaire

Organisme gestionnaire	GEIST Mayenne
Structure	SESSAD GEIST
Autorisation	<p>Enfants et jeunes présentant une déficience intellectuelle 0-20 ans</p> <p>97 places, structurées sur 3 unités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Education précoce → 20 places• Enfance et adolescence → 37 places• Grands ados et jeunes majeurs → 40 places, au sein d'un service construit à partir d'un double agrément SESSAD-SAMSAH (DJINH : Dispositif Jeunes Insertion Handicap)
Les professionnels	<p>Pour l'unité éducation précoce : 1.60 EJE, 0.80 Psychologue, 1.20 Psychomotricien, 0.60 Orthophoniste, 0.60 Kinésithérapeute, 0.75 Secrétariat</p> <p>Pour l'unité Enfance et Adolescence : 4.90 ES, 1.05 Psychologue, 0.80 Psychomotricien, 0.55 Orthophoniste, 1 Secrétariat, 0.75 Accompagnateur social</p>

QUELQUES CHIFFRES....

- 25 % des enfants et jeunes accompagnés bénéficient d'une mesure éducative au titre de la Protection de l'Enfance
- Sur ces 25 % :
 - 55 % sont confiés à l'ASE,
 - 45 % bénéficient d'un accompagnement en milieu ouvert

UN CHOC DES CULTURES

- On n'a pas les mêmes moyens !
- Ils ont beaucoup plus de temps que nous
- Soutenir une demande de SESSAD ? Il y a tellement d'attente, c'est maintenant qu'il faudrait qu'ils interviennent
- On a du mal à comprendre comment ils fonctionnent...
- Ils ne voient pas assez les familles !
- Accompagner vers une mesure éducative ? Si c'est pour que l'éduc ne voit la famille qu'une fois par mois...
- Le handicap, pas leur priorité
- On n'est pas toujours au courant des changements importants

QUELQUES CONSTATS

- Des champs d'intervention aux limites ténues,
 - La Protection de l'Enfant, l'affaire de tous,
 - Le travail de soutien à la parentalité
- Une temporalité et un rapport à l'urgence différent
- La question de la proximité des familles
- Un contexte de suractivité à l'ASE → Priorisation dans les interventions
- Une grande méconnaissance des fonctionnements des autres services
 - Étude Mémoire DEIS sur le cloisonnement des pratiques professionnelles
 - 3 causes mises en évidence :
 - Méconnaissance du fonctionnement,
 - Enjeux de pouvoir,
 - Habitudes de travail

EXEMPLES DE COOPÉRATIONS

- Avec accord des parents :
 - Prise de contact rapide entre partenaires, facilitée quand lien existant
 - Identification précise des objectifs d'intervention de chacun
 - Possibilité de rdvs conjoints
 - Invitation des partenaires aux temps de réunions du SESSAD et participation aux réunions à l'externe
 - La question complexe des FA,
- Temps de rencontre régulier pour faire connaissance (projection d'intervention lors d'AG, mobilisation dans les différentes instances partenariales du territoire,,,))
- Intervention auprès des FA de l'ASE sur le handicap

Témoignage 3

- **Matthieu MOUSSET**, Directeur adjoint, Equipe mobile ressource Jeunesse et avenir (44)

Présentation de la structure témoin et de l'organisme gestionnaire

Organisme gestionnaire	Jeunesse et Avenir
Structure	Equipe mobile ressource
Autorisation	Jeunes de 4 à 20 ans relevant de l'ASE qui bénéficient (ou ont bénéficié) d'une notification MDPH Territoire d'intervention : le département
Les professionnels	Educateur AEMO, éducateur ASE, éducateur médico-social, infirmier, psychologue, directeur adjoint, directeur, secrétaire

Echanges avec la salle

Merci de votre attention



JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14
NOV 2018